



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 20/06/2023

Publication :  
le 30/06/2023

**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

**Délibération n° D-2023-215**

Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH Communautaire  
de l'Agglomération du Niortais  
2018-2022

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

**Direction Action Coeur de Ville****Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH  
Communautaire de l'Agglomération du Niortais  
2018-2022**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 5 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30% du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 €, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précités pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale du dossier de 2 propriétaires bailleurs, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 204 927,44 € détaillé dans le tableau ci-joint :

Adresse	Dispositif	Nombre de logements	Type de projet	Subvention ANAH en €	Subvention CAN en €	Subvention Ville de Niort en €	Total des Subventions en €
Immeuble 1	OPAH-R.U. Social loc 2	1	L.C.S.	34 496,00	24 212,00	6 428,00	65 136,00
Immeuble 2	OPAH-R.U.	3	Travaux lourds	69 633,31	57 326,50	12 831,63	139 791,44
Total	OPAH-R.U. CAN	4	/	104 129,31	81 538,50	19 259,63	204 927,44

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 19 259,63 € ;
- autoriser le versement de la subvention au bénéficiaire à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

**Jérôme BALOGÉ**

### Demande subventions OPAH CAN-RU - Conseil Municipal du 26 juin 2023

	Adresse des logements aidés	Dispositif	Nombre de logements	Montant des subventions ANAH	Montant des subventions CAN	Montant des subventions Ville de Niort	TOTAL subventions
Immeuble 1	15 rue Pluviault 79000 NIORT	OPAH RU Social loc 2	1	34 496,00 €	24 212,00 €	6 428,00 €	65 136,00 €
Immeuble 2*	18 rue Basse 79000 NIORT	OPAH RU	3	26 146,44 €	22 520,60 €	4 880,15 €	53 547,19 €
				15 371,00 €	10 649,66 €	2 662,42 €	28 683,08 €
				28 115,87 €	24 156,24 €	5 289,06 €	57 561,17 €

\*La demande de subvention concerne un immeuble collectif situé dans l'hypercentre de Niort. L'immeuble fait l'objet d'un financement dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> DUP de restauration immobilière (ORI) menée par la Ville de Niort. Le projet consiste à redistribuer les volumes existants, pour passer de sept logements locatifs à trois.